

COMMUNE DE CHENS SUR LEMAN  
Haute Savoie



Chens sur Léman, le 27/03/2023

**ARRÊTE MUNICIPAL- N° 50/2023**

Mairie  
1127 rue du Léman  
74140 CHENS SUR LEMAN  
Tél: 04 50 94 04 23  
Fax: 04 50 94 25 07  
info@chenssurleman.fr

Heures ouverture au public:  
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi  
8 h – 11 h30 / 15 h – 18 h  
Mercredi : 9 h – 12 h  
1<sup>er</sup> samedi du mois : 9 h – 12 h

**ARRETE RELATIF AU STATIONNEMENT SUR LA RUE DE L'ÉGALITE ET LES  
PARKINGS A L'OCCASION DU VIDE GRENIER DU 02 AVRIL 2023**

Le Maire de CHENS SUR LEMAN,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1, L 2212.2, L2213-1 à L 2213-3 ;

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R 37-1.2, R 233-1.2, R 285-1 et R 417-10 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer le stationnement de tous les véhicules sur les parkings situés rue du Léman, autour de la mairie et rue de l'Égalité, à hauteur du cimetière, à l'occasion de la brocante vide-grenier organisée par l'association Chens'Anim ;

**ARRÊTE**

**Art. 1** : Une brocante vide-grenier se déroulera rue de l'Égalité, sur le parking de la Mairie, du cimetière ainsi que sur les places de dépose minute le dimanche 02 avril 2023 de 05h30 à 19h00.

**Art. 2** : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant, du n° 591 de la rue de l'Égalité à l'intersection rue de l'Égalité/chemin sur les Crêts. Le stationnement sur les parkings situés dans cette zone (cimetière, mairie, dépose minute) sera donc également considéré comme gênant, du 31/03/2023 à 18h00 jusqu'au 02/04/2023 à 20h00.

Tout véhicule en infraction au présent arrêté sera sanctionné conformément au code de la route d'une amende de 35 euros et pourra éventuellement faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais et risques du contrevenant.

**Art. 3** : L'association Chens'anim aura à sa charge la mise en place de la signalisation.

**Art. 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de DOUVAINÉ
- Service de Police Municipale de la Commune
- l'association Chens'Anim

Le Maire,  
Pascale MORIAUD

Publié sur le site internet le 30 mars 2023

